

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20170707-0000017839-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2017

Réception par le Préfet : 10/07/2017

Publication : 13/07/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par déléigation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Communication

à la Commission permanente

Séance du vendredi 7 juillet 2017
N° CP-2017-7-10-1

FINANCEMENT 2017 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. TRIMAILLE

EXCUSES :

M. BIHL, Mmes GROFF, JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2017-2-4-2 et n° CD-2017-2-10-2 du 17 mars 2017 relative à la Politique de la Solidarité,

VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 30 juin 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Approuve et autorise le versement en une seule fois d'une contribution de 1 006 € au Conseil départemental de l'accès au droit pour 2017. Cette dépense sera prélevée sur le programme H813, chapitre 65, fonction 58, nature 6558.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN